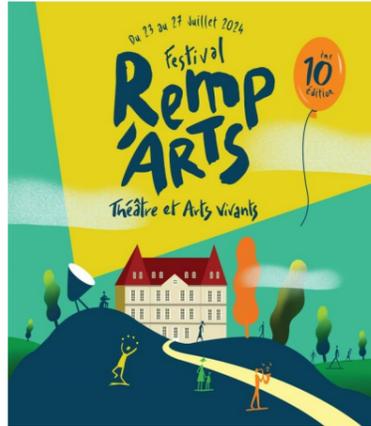


AGENDA**Festival Remp'Arts**

Le festival Remp'Arts posera ses valises au Château du Cluzeau à Estivareilles



samedi 27 juillet dès 18h (renseignements et réservations sur valdecher.fr)

**Bibliothèque**

La bibliothèque sera fermée à partir du 4 juillet 18h. Réouverture **jeudi 29 août 16h**.

Forum des associations

Cette année le forum des associations se déroulera le **dimanche 15 septembre de 9h à 12h** au centre bourg.

Et suite au succès de la formation aux gestes de premiers secours animée par l'UDSP 03 destinée aux bénévoles d'associations, nous organiserons prochainement d'autres formations destinées aux associations mais également à l'ensemble des citoyens souhaitant se former.

FLASH INFOS**Ramassage des ordures ménagères**

Dates du ramassage des ordures ménagères (*semaines paires*) :

24/07 ; 07/08 ; 21/08 ; 04/09 ; 18/09 ; 02/10 ; 16/10 ; 30/10 ; 13/11 ; 27/11 ; 11/12 ; 25/12 ?

Pensez à sortir les containers dès le mardi soir

Nouvelle procédure de recouvrement – Suppression de la lettre de relance pour impayé.

L'année 2023 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics. Cette réforme a un impact sur l'organisation du recouvrement et donne à la DGFIP la possibilité de moderniser les procédures. Ainsi, il a été décidé par la DDFIP de l'Allier de revoir l'enchaînement des poursuites pour les produits locaux. La lettre de relance est supprimée pour gagner en efficacité.

La nouvelle chaîne des poursuites est la suivante :

- 1/ Envoi de l'avis des sommes à payer
- 2/ La phase comminatoire dure 75 jours et commence :
 - * 50 jours après la remise à la poste de l'avis pour les communes
 - * 60 jours pour les SIVOM
- 3/ Opposition à tiers détenteur auprès de l'employeur, la CAF ou la Banque.

En phase amiable, l'usager a donc 50 ou 60 jours pour régler sa facture selon la nature de la somme due. La phase comminatoire est gérée par un groupement des commissaires de justice qui procède à des relances notamment téléphone, par SMS, par courrier... Des frais sont appliqués, ils sont de 12.55 % HT de la somme à recouvrer avec un minimum de 7.50 € et un maximum de 360 €.

Nous vous souhaitons un bel été !

La Gazette du Lampier

Journal d'information de l'actualité municipale

Olympiades 2024



Le vendredi 8 avril, nos écoliers, des classes CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, se sont retrouvés pour une journée olympique au stade Saint Jean de Montluçon avec quelques écoles du secteur (Domérat, Saint Martinien, Frédéric Mistral et Voltaire de Montluçon).

En amont de cette journée, chaque élève avait créé une médaille destinée à un autre élève d'une autre école. Chaque école représentait un pays différent.

L'école d'Estivareilles avait choisi de représenter la Jamaïque.

La journée a commencé par une cérémonie d'ouverture où chaque école a défilé avec la bannière de sa nation choisie.

Ensuite, les enfants ont disputé des mini match de handball contre les autres écoles.

L'après-midi, les épreuves sportives ont commencé. Nos jeunes sportifs ont pu ainsi découvrir différents sports sous forme d'ateliers de 30 min (tennis, ceci foot, vélo bike, gymnastique, basket, triathlon, golf...)

Après les découvertes sportives, place à la visite du village olympique. Lors de 2 ateliers différents, les équipes ont été initiées à d'autres aspects du sport : quizz, rencontre, valeurs de l'olympisme...

La remise de médailles a clôturé cette journée ensoleillée.

Suivi des chantiers sur notre commune

Rénovation énergétique des bâtiments communaux - décret tertiaire

Le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux se poursuit au sein de la commune avec fraîchement achevés les cabinets médicaux, rue de l'espérance et la petite salle des fêtes, rue de la république. Les travaux ont consisté à changer l'ensemble des menuiseries, isoler les murs périphériques par l'intérieur avec des matériaux plus performants ainsi que l'installation d'un mode de chauffage à énergie renouvelable (pompe à chaleur). Le prochain bâtiment à subir cette transformation sera la mairie. Le chantier a déjà commencé par la salle du conseil et il se terminera en septembre 2024.



Agence postale communale

Le chantier de rénovation du 1^{er} étage du bâtiment accueillant l'agence postale se poursuit. La finalité de ce projet sera d'offrir à la location un appartement. La fin de chantier est prévue au 4^{ème} trimestre 2024.



Aire de Jeux des Grands Prés

L'aire de jeux des grands prés est opérationnelle depuis mai 2024. Cette opération vient compléter la rénovation de l'aire de jeux du fer à cheval pour offrir 2 espaces ludiques à nos enfants et adolescents.



Diagnostic des réseaux EU/EP

Le diagnostic des réseaux d'assainissement/ eaux pluviales est terminé. Le projet entre en phase d'étude technique afin de déterminer les solutions nécessaires pour résoudre les problèmes d'évacuation et remontées indésirables chez les habitants. Des modifications importantes des réseaux, notamment au niveau de la route de Vaux et des lotissements de la Sablière et des Muriers seront nécessaires pour améliorer les écoulements gravitaires et éliminer les refoulements en cas de forte pluie. Les travaux débiteront au cours du 1^{er} semestre 2025.

Eglise Saint-Sébastien d'Estivareilles

En cette année 2024 va débuter un projet de réhabilitation de l'église qui doit s'étaler sur 2 ans (réfection charpente, reprise arcs, réfection toiture de la nef, du transept, du chœur et de la sacristie). A cette occasion, nous avons décidé de revenir sur l'histoire de l'église de notre village. Nous remercions Elysa Passelaigue, qui travaille à la com com du Val de Cher et qui a présenté l'église lors d'une journée patrimoine sur la com com du Val de Cher.

La première église était sous le vocable de Notre-Dame, elle devait dater du XI^e.

Elle est prise par la violence par les moines d'Ahun en 1120, alors qu'elle était sous l'égide du prieuré de la Chapelle Aude (La Chapelade) : cela initie le début d'un long procès de 25 ans, présidé par l'archevêque de Bourges. Trois archevêques ainsi que deux légats du pape vont s'impliquer dans l'affaire afin de faire repartir les moines d'Ahun. Le procès prend fin en 1145 et revient enfin au prieuré.

L'ancienne église avait l'orientation Est-Ouest habituel (contrairement à l'église actuelle qui est légèrement décalée), et était composée d'un clocher-mur (remplacé en 1840 par un clocher porte), et d'une simple nef, un transept lui est rajouté seulement au XVII^e. Cela permet la mise en place de deux chapelles :

- Au sud, la chapelle Saint-Sébastien, servant de lieu de sépulture à la famille Alamargot
- Au nord, la chapelle Notre-Dame, servant de lieu de sépulture à la famille Perrot
- A la Révolution, l'église n'est ni détruite, ni vendue : elle sert à la vie communale, et plus précisément aux élections pour la commune d'Estivareilles, mais également pour les communes aux alentours.
- Il est décidé de la détruire en 1894, car sa capacité d'accueil de 300 personnes ne satisfait plus les besoins de la commune de 800 habitants. La nouvelle église, érigée entre 1895 et 1896, peut ainsi accueillir 500 fidèles. Lors de la période de transition, les célébrations prennent place dans la grange du presbytère, nouvelle fonction du lieu, après avoir servi d'école communale de 1833 et 1837, et avoir accueilli les locaux de la mairie en 1834.
- Aux côtés de l'église se trouve l'ancien noviciat, initié par la famille De Lambertye et soutenu par la famille De Montaignac qui fait don de ses terres pour sa construction. Édifié en 1855, le noviciat répond à un besoin de l'époque : la formation de sœurs afin de donner des cours dans les écoles rurales. Il sera en fonction de 1856 à 1860, fermeture prématurée due à des problématiques d'organisation entre diocèses. Ce noviciat a été rénové en 2021 et accueille aujourd'hui une kinésithérapeute au rez de chaussée et un appartement à l'étage.

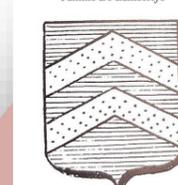
Blasons des familles d'Estivareilles

notifiées dans cet article

Famille Alamargot de Fontbouillant



Famille De Lambertye



Famille De Montaignac

